

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Christian PICARD / Philippe DELAPORTE / Mickaël JACQUART / Michel SAROT / Christophe RINGARD / Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Philippe POUPART / Delphine LUPART / Virginie VALLIENNE

**Etaient absents(es) :** Alexandre DEMONCHY / Jean-Luc SAUVAGE / Stéphanie LAURENT / Romuald BOUTELEUX

**Pouvoirs :** Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE  
Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine LUPART  
Jean-Luc SAUVAGE donne pouvoir à Christian PICARD  
Romuald BOUTELEUX donne pouvoir à Philippe POUPART

**Secrétaire de séance :** LUPART Delphine

**Ouverture de séance à 19H00**

Monsieur Le Maire propose aux adjoints l'ajout de 2 délibérations à l'ordre du jour concernant la convention avec Territoire d'Energie Somme pour le remplacement du candélabre accidenté rue du Brasseur et pour se prononcer sur le rattachement du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable) de Vraignes-en-Vermandois vers le SIAEP du Vermandois (Tincourt-Boucly). Pour information, le 1<sup>er</sup> sujet a été connu le vendredi 6 septembre, le 2<sup>ème</sup>, lundi 9 septembre.

Ou bien leur propose de faire un conseil municipal exceptionnel le jeudi 12 septembre (l'ordre du jour a été présenté, les convocations prêtes à être distribuées).

A l'unanimité, les conseillers acceptent l'ajout des 2 délibérations.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du CM du 10 juin 2024
- Délibération pour adopter le projet de Territoire d'Energie Somme concernant le remplacement du candélabre rue du Brasseur
- Délibération pour se prononcer sur le rattachement du SAEP de Vraignes-en-Vermandois vers le syndicat SIAEP du Vermandois (Tincourt-Boucly)
- Délibération pour appliquer la convention constitutive du groupement de commandes usages numériques avec Somme Numérique
- Rejet de la délibération 20 2024 concernant les indemnités kilométriques des conseillers) : lecture du courrier de la sous-préfecture
- Point sur les travaux à venir : toiture mairie annexe, toiture et fenêtre sanitaire école maternelle (classe des petits), rénovation du logement communal rue d'En Bas,
- Point sur les projets en cours : aménagement d'un terrain de sport, changement du syndicat des eaux, location des illuminations de Noël avec la SICAE
- Point sur les festivités : Noël des enfants et colis des aînés.
- Retour sur la Convention de participation Santé MNT : explication aux élus (en faisant le lien avec la décision de janvier 2023)
- Reportage photos aériennes : les clichés sont arrivés
- Point sur l'ouverture de la MAM le 2 septembre 2024
- Demande de subvention reçue de l'association « Préservons nos campagnes ; valorisons notre ruralité »
- Informations (dont le rapport d'activité de l'association Saint Jean et leurs remerciements pour la subvention octroyée) et Questions diverses

Approbation des procès-verbaux du CM du 10 juin 2024

Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ?

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 10 juin 2024.

Délibération 23-2024 Pour adopter le projet de Territoire Energie Somme concernant le remplacement du candélabre accidenté rue du Brasseur

Monsieur Le Maire explique que le candélabre en question a été accidenté le 8 août. Nous avons établi un constat et déclaré le sinistre à notre assurance.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet d'éclairage public rue du Brasseur adressé par Territoire d'énergie Somme (ancienne FDE) afin de changer le candélabre accidenté.

Il propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet d'un montant de 5 093 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Énergie Somme (ancienne FDE) et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement décrit ci-après :

- ✚ Montant pris en charge par Territoire d'Énergie Somme (20% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 1 885 €
- ✚ Contribution de la commune : 3 208 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet présenté par Territoire d'Énergie Somme (FDE), d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 3 208 € (Précision : ce coût sera pris en charge par l'assurance)

Délibération 24-2024 pour se prononcer sur le rattachement du SIAEP de Vraignes-en-Vermandois vers le syndicat SIAEP du Vermandois (Tincourt-Boucly)

Monsieur Le Maire explique que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur un éventuel rapprochement avec le SIAEP du Vermandois, suite à la réunion du 25 juillet 2024 avec Les Maires des communes de Vraignes-En-Vermandois, Hancourt et le président du SIAEP en question.

Le SIAEP de Vraignes-en-Vermandois va prochainement fusionner avec le SIAEP du Vermandois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rapprocher du SIAEP du Vermandois (Tincourt-Boucly).

***Délibération 25 2024*** Pour appliquer la convention constitutive du groupement de commandes usages numériques avec Somme Numérique = **Ajournée**

Monsieur Le Maire explique qu'en l'absence de Madame LAURENT et étant donné qu'il n'y a eu aucun retour de la part des conseillers municipaux suite à son mail de présentation de cette convention, la délibération est ajournée.

Délibération 25 2024 Annulation de la délibération 20 2024 du 10 juin 2024 concernant les indemnités kilométriques des conseillers

Monsieur Le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie afin qu'elle explique la situation.

La commune a reçu un courrier du contrôle de légalité, l'acte appelant une observation de l'autorité. Elle rappelle les articles L.2123-18 et suivants du code général des collectivités locales (CGCT) qui prévoient les différents remboursements possibles. Cependant, aucune disposition ne prévoit le remboursement de frais pour l'ensemble des membres du conseil municipal comme décidé dans la délibération 20-2024 en cause.

Par conséquent, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité l'annulation de la délibération 20-2024 du 10 juin 2024 car elle est déclarée illégale ne s'appuyant sur aucun texte législatif (illégalité soulevée par recours gracieux de la sous-préfecture).

Point sur les travaux à venir : toiture mairie annexe, toiture et fenêtre sanitaire école maternelle (classe des petits), rénovation du logement communal rue d'En Bas

Monsieur Le Maire explique que la toiture de la mairie annexe contient du fibrociment mais elle n'est pas en mauvaise état. Donc démonter cette toiture serait inadaptée et beaucoup trop contraignant. Il est conseillé par le couvreur d'habiller l'intérieur de la charpente de manière à éliminer le problème de rongeur.

Concernant la toiture et la fenêtre des sanitaires de la classe des petits, un devis a été reçu et la fenêtre va être changée (c'est la seule qui reste en bois).

Le locataire du logement communal de la rue d'En Bas a quitté la maison. Beaucoup de travaux sont à prévoir pour rénover et remettre en conformité si la commune souhaite relouer au-delà du 31 décembre.

Plusieurs personnes sont intéressées afin d'intégrer ce logement. La commune devra faire réaliser un DPE (diagnostic de performances énergétiques). Tous les conseillers ne sont pas unanimes quand au fait de relouer ce bien. Certains proposent d'en faire une maison pour tous, maison des associations (projet suggéré il y a plusieurs années pour la maison située au coin de la départementale et de la ruelle de la place).

Rien n'est encore décidé mais il semblerait que la tendance soit à la rénovation du logement afin de relouer le bien en bénéficiant de subvention pour sa rénovation notamment énergétique.

Point sur les projets en cours : aménagement d'un terrain de sport, changement du syndicat des eaux, location des illuminations de Noël avec la SICAE

Le maire explique qu'à la suite d'une réunion PLUI afin d'accroître les terrains à exploiter, les communes ont la possibilité de récupérer ces parcelles à condition d'avoir un projet conséquent permettant d'y installer des aménagements sportifs. Par contre, ces terrains resteront non constructibles pour des habitations.

Concernant le changement du syndicat des eaux, un ajout à l'ordre du jour afin de délibérer sur ce sujet a été initié suite à une demande du 9 septembre demandant à la commune de se prononcer sur ce rapprochement.

En ce qui concerne les illuminations de Noël, une rencontre sera organisée prochainement afin de choisir les décors lumineux que la commune va louer à la SICAE : cela permettra de changer de décoration, d'avoir du matériel en parfait état et de ne pas à avoir à stocker le matériel, celui-ci étant géré par le prestataire.

Point sur les festivités

En l'absence de Monsieur BOUTELEUX et de Madame LAURENT, Madame LUPART réalise ce point : l'arbre de Noël aura lieu le samedi 7 décembre

Pour le colis des aînés, une dégustation de produits a été organisée ce jour.

Retour sur la Convention de participation Santé MNT : explication aux élus (en faisant le lien avec la décision de janvier 2023)

Monsieur Le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie afin qu'elle fasse un retour sur le sujet. Contrairement à ce qu'il avait été évoqué, si la commune décide de rejoindre la convention de participation (de groupe) avant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, elle devra verser aux agents un minimum de 15€ de participation.

Un sondage sur les besoins et attendus des agents a été fait. Pour le moment, un seul agent est intéressé pour rejoindre cette convention.

Un seul conseiller se prononce en faveur de ce rapprochement dès à présent.

Reportage photographies aériennes : les clichés sont arrivés

La société nous a fait parvenir les 30 photographies 15x20. Les clichés circulent afin d'en choisir 2 pour les agrandissements 40x60.

Point sur l'ouverture de la MAM le 2 septembre 2024

La MAM a ouvert le lundi 2 septembre après le feu vert de la PMI (agrément pour les 0 à 4 ans maximum, non autorisé au-delà de cet âge).

Tout est vraiment bien conçu comme aménagements.

Pour le moment, 5 enfants sont présents jusqu'à décembre. Puis, le nombre d'agrément va augmenter portant le nombre d'enfant à 8. L'effectif accueilli est susceptible d'atteindre le nombre de 12 maximum avec l'arrivée d'une 3<sup>ème</sup> assistante maternelle.

L'Inauguration aura bien lieu le 14 septembre à 10 h 30.

Demande de subvention reçue de l'association « Préservons nos campagnes ; valorisons notre ruralité »

Monsieur Le Maire procède à la lecture du courrier de demande en question. Après discussion, Le conseil municipal donne son avis :  
1 pour 9 contre 4 abstentions

Informations diverses

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 18 septembre avec EVIA et EITF concernant le commencement de l'installation des feux comportementaux. Une demande de démarrage anticipée de travaux doit être adressée au conseil départemental (la demande sera acceptée compte tenu du fait que le CD n'aura pas de réunion traitant de ce sujet avant le mois de novembre).

Questions diverses

Ph DELAPORTE :

Le macadam sur la RD 1029 va être terminé cette semaine. A l'issue de ces travaux, l'entrée charretière rue d'enfer va être faite. Celle devant le local 4 bis rue du Brasseur également.

L'enrobé et la pose de bordures impasse des roses vont prochainement commencer.

M. JACQUART, M. SAROT V. VALLIENNE : pas de question.

Ch. RINGARD : problème de nuisible autour de mare et du silo. Réponse : concernant la mare, le contrat de dératisation avec une entreprise spécialisée a été reconduit par la commune. Les tas de grains à la place des anciens silos ont été évacués. Cela devrait avoir pour effet la disparition des nuisibles en question.

CH. SERGENT : quand le gazon serait-il semé rue des proies ? Réponse : le gazon a été acheté mais en l'absence de l'adjoint technique, la date n'est pas encore connue.

G. LEPERE : les gérants du Family signalent qu'un dépôt sauvage d'un canapé sur leur parking a été fait. Ils demandent si la commune peut procéder à son enlèvement ? Réponse : actuellement, l'adjoint technique est absent.

Qu'en est-il du journal communal ? Réponse : Madame Laurent a repris la rédaction. La distribution devrait avoir lieu en novembre.

Les tuiles sur le muret qui monte le long de l'arrêt de bus vont-elles être remplacées ? L'entreprise devait les remplacer depuis longtemps... Nous allons la recontacter. Quand est prévu le marquage du parking de la rue d'En Bas et de la rue des proies ? Réponse : nous attendons que le marquage des feux récompenses ait lieu car il s'agit de la même société.

Un des disjoncteurs de la salle polyvalente est visiblement défectueux, car même sans nuisance sonore, le compteur se coupe. Réponse : nous allons voir à ce problème.

Désherbage du cimetière : le nouveau produit a-t-il été testé ? Réponse : pour le moment non (absence de l'employé communal).

Ph. POUPART : « bonnes nouvelles » le rebouchage des nids de poules de la rue Fernand POUPART a été fait et Bonduelle a procédé au raccordement des eaux pluviales.

D. LUPART : les cours de sport ont commencé depuis la semaine dernière. Compte tenu du nombre de participants, il faudrait la grande salle.

A loué la salle polyvalente à titre personnel : la vaisselle était sale...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00**

*Ph. Poupart*  
*Bonduelle*

*Ph. Poupart*  
*Alencard*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*Ph. S. Laurent*

*[Signature]*

*[Signature]*